



**AFOCG 45**

Association de formation collective à la gestion

## COLLABORER AVEC SON SALARIÉ OU SON ASSOCIÉ : UN ART QUI SE PERFECTIONNE.

### DATES & HORAIRES

**Module 1** : 1 journée de 7h (9h15 à 17h30)  
- **Lundi 06/01/2020**

**Module 2** : 2 jours de 7h (9h15 à 17h30)  
- **Lundis 20/01/2020 & 27/01/2020**

Entretien individuel lundi 13/01 ou mardi 14/01

### LIEU

91 Grande Rue 45260 LORRIS

### RESPONSABLE DE STAGE

Armelle BUISSON, animatrice-formatrice, AFOCG 45

### INTERVENANTES

**Module 1** : Emmeline PLETS, avocat intervenant en droit du travail et droit rural.

**Module 2** : Claire LAGROST, conseillère Ressources Humaines à la Chambre d'Agriculture du Cher, et formatrice agréée MBTI.

### PUBLIC

Agriculteurs(-trices) du Loiret et des départements voisins

### PRÉ-REQUIS

Aucun

### LE + DE LA FORMATION



**Formation modulaire**, avec possibilité de réaliser un seul des 2 modules au choix, ou les deux. Et des intervenants experts sur la thématique.

**INSCRIPTION** : (détail au verso)  
**dès maintenant**

**AFOCG 45**

(Association de FORMation Collective à la Gestion)

91 grande rue - 45260 LORRIS

☎ : 02.38.90.44.00 - ✉ : afocg45@orange.fr

Site internet : <http://www.interafocg.org/afocg45>

📱 : @afocg45

SIRET: 388 974 016 00023 - APE 8559 A - Organisme de formation agréé par la DIRECCTE et enregistré sous le n° 24 45 01041 45 (Préfecture du Loiret). Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

## OBJECTIFS

- **Savoir choisir le cadre juridique approprié pour répondre à son besoin de main d'œuvre, et savoir les règles à respecter.**
- **Se perfectionner dans l'art du travail à plusieurs (avec son salarié, son associé, son conjoint, son voisin...) pour mieux communiquer et se comprendre, y compris dans les périodes compliquées de pics de travail ou de stress.**

## PROGRAMME

**MODULE 1 (1 jour) : Besoin de main-d'œuvre salariée : l'art de respecter les règles**

- **Savoir choisir le cadre juridique adapté à son besoin de main-d'œuvre et savoir les règles à respecter**
  - Les différents cadres juridiques en cas de besoin de main-d'œuvre
  - Les différents contrats de travail et leurs conditions d'utilisation
  - Les modalités de rupture selon les contrats, et les conséquences
  - La gestion des heures (annualisation, dépassement, calcul des congés, en cas de maladie...)
  - Les droits et devoirs de l'employeur et du salarié
  - Les entretiens (entretien d'évaluation, entretien professionnel)

**MODULE 2 (2 jours) : Communiquer avec mon salarié ou mon associé : l'art de bien nous comprendre (grâce à la méthode MBTI)**

- **Jour 1 :**
  - Comprendre l'origine et les bases de la méthode MBTI.
  - Savoir identifier les différents profils-type et les conséquences sur les modes de compréhension et de communication privilégiés selon les personnes.
  - Comprendre l'impact de l'âge ou du stress sur l'expression des profils.
- **Jour 2 :**
  - Savoir identifier son style de communication et de management en fonction des profils MBTI (point forts, risques, besoins...)
  - Comprendre et acquérir des techniques de communication ou de management adaptés aux différents profils de personnalités, en partant de situations concrètes (communication quotidienne, gestion des conflits, motivation des collaborateurs, conduite d'entretiens...)

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

**MODULE 1 :**

- Apports, échanges, application aux problématiques et besoins des stagiaires.

**MODULE 2 :**

- En amont : questionnaire de positionnement et entretien individuel.

- Apports, échanges, analyse de situations concrètes et jeux de rôles.

- **Un support de formation vous sera remis lors de la formation.**
- **Une attestation de présence sera transmise à l'issue de la formation.**

## COÛT et AIDES POSSIBLES



**POUR TOUS** : au titre de vos absences de la ferme pour formation, vous pouvez bénéficier d'un tarif préférentiel au **Service de Remplacement** (et qui peut être sur un autre jour que celui de la formation).

**POUR LES EXPLOITANTS AU RÉEL** : en participant à cette formation, vous pouvez bénéficier d'un **Crédit d'Impôt Formation de 70,21 €/jour de formation**. Plafond de 40h de formation par année civile. Une attestation vous est transmise par l'AFOCG 45 après la fin de la formation suivie.

- Pour les agriculteurs à jour de leurs cotisations MSA et adhérents à l'AFOCG 45 : **gratuit dans la limite de plafond de 2000 € accordé par VIVEA**. (si le montant de votre enveloppe restante ne couvre pas la totalité des frais pédagogiques, la partie non couverte de ces derniers vous sera facturée).

➤ Créez votre compte et consultez votre conso. "VIVEA". (Retrouvez "la notice de compte utilisateur VIVEA" sur notre site dans notre espace "A TÉLÉCHARGER"

ou en suivant ce lien : [https://www.interafocg.org/images/imagesFCK/section\\_85/file/notice\\_compte\\_utilisateur\\_vivea.pdf](https://www.interafocg.org/images/imagesFCK/section_85/file/notice_compte_utilisateur_vivea.pdf)

- Pour les agriculteurs non-adhérents à l'AFOCG 45 :
  - Si vous êtes au **micro-BA** : le coût est de 6€/h de formation soit 42 €/jour (126 € pour l'ensemble de la formation) ou prendre l'adhésion Découverte de l'AFOCG 45 à 107 €.
  - Si vous êtes au **réel** :
    - Si vous participez au **module 1 seulement**, le coût est de 70 € (équivalent au Crédit d'Impôt formation que vous recevrez).
    - Si vous participez au **module 2 ou plus**, le coût est de 107 €, c'est à dire une adhésion Découverte à l'AFOCG 45, montant que vous pourrez intégralement financer par le Crédit d'Impôt formation que vous recevrez.
- Pour les salariés et personnes en recherche d'emploi : nous contacter.

### CONDITIONS ET VALIDATION D'INSCRIPTION



Pour valider votre inscription, bulletin d'inscription, chèque de caution (voir au ci-dessous), convention et règlement intérieur à retourner dûment complétés et signés à l'AFOCG 45, au plus tôt. MERCI néanmoins de vous faire connaître dès réception de l'invitation. Votre inscription sera validée à la réception du ou des chèques de caution en fonction du ou des modules choisis : **210 € pour le module 1 (1j) et 420 € pour le module 2 (2j) à l'ordre de l'AFOCG 45**. (Restitution après participation à l'ensemble de la formation, transmission d'une attestation d'affiliation MSA pour les nouveaux installés et financement VIVEA acquis).



## BULLETIN D'INSCRIPTION

COLLABORER AVEC SON SALARIÉ OU SON ASSOCIÉ : UN ART QUI SE PERFECTIONNE.

Inscription possible en ligne en cliquant **ICI**

Société, entreprise : .....

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél : .....

Mail : .....

Je m'engage à participer au **module 1** de la formation mentionnée ci-dessus, qui a lieu le **6/01/2020**.

Je m'engage à participer au **module 2** de la formation mentionnée ci-dessus, qui a lieu les **20 & 27/01/2020**.

Je joins les chèques de caution spécifiés sur les invitations à ces 2 modules.

Pour la prise en charge de cette formation :

Date de naissance : .....

Si installé depuis - de 2 ans :

▪ Date installation : .....

▪ Date affiliation MSA : .....

Chef d'exploitation à jour de ses cotisations MSA\*

Conjoint collaborateur

Congé de formation

Salarié

Particulier

Autre (à préciser) : .....

\* Si ce n'est pas le cas, nous contacter

Quels sont vos besoins, vos attentes, problématiques que vous aimeriez voir traiter ? :

• **Module 1** : .....

.....

• **Module 2** : .....

.....

Comment avez-vous connu cette formation ? :

Courrier  Mail  Site Afocg45  LAR\*  Facebook  Autres : .....

(\*Loiret Agricole et Rural)

En cas d'inscription en ligne,  
ne renvoyer que le chèque de caution par courrier.



(Association de Formation Collective à la Gestion)

91 grande rue - 45260 LORRIS

☎ : 02.38.90.44.00 -

✉ : afocg45@orange.fr -

Site internet : <http://www.interafocg.org/afocg45> -

📘 : @afocg45

